

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 4 décembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: *Alain PARSY - Didier GILLERON - Jean-Luc THÉRON - Jean-Marc DELACOURT - Pascale CARDON-PETIT - Jean-Marc BÉZÉ - Bernard HUREZ - Hubert FAUQUEUX – Frédéric DUBOIS*

Etaient absents excusés : *Cathy BONA-LECLERCQ – Guillaume BOHACZ – Thierry DEFONTAINE*

Etaient absents : *Priscilla COLLET-RIGAULT - Joël DEMAUX*

Procurations : *Mme Cathy BONA-LECLERCQ à Mr Jean-Marc DELACOURT - Mr Guillaume BOHACZ à Mr Jean-Marc BÉZÉ – Mr Thierry DEFONTAINE à Mr Alain PARSY*

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Pascale PETIT

Après appel nominal des présents, Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la séance sera enregistrée selon le principe de la publicité des débats suivant l'article L.2121-18-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que la séance initialement prévue le 3 décembre 2019 n'ayant pu avoir lieu faute de quorum, il convenait de convoquer à nouveau le conseil à trois jours au moins d'intervalle. La séance est donc reportée à ce jour.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1 – RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire débute la séance par une rétrospective du projet de rénovation de la salle polyvalente :

- Délibération du 10/11/2017 : décision à l'unanimité par les membres du conseil municipal pour la création d'une salle polyvalente,
- Les Services de l'Etat, en l'occurrence la DDTM, ont été consultés pour une implantation de la salle à l'extérieur du village cependant l'implantation au-delà de la zone urbanisée du village entraîne forcément un surcoût pour amener les réseaux, qui dit surcoût dit pas de subvention,
- Délibération du 01/03/2018 : décision à 8 bulletins POUR, 2 bulletins CONTRE et 3 bulletins NUL pour l'implantation de la future salle polyvalente en lieu et place du Mille-Clubs
- Le 09/07/2018 : subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs accordée pour un montant de 300 000,00 €, montant maximum pouvant être accordé,
- Le 23/11/2018 : mail envoyé au Commonwealth pour avis sur la construction de la salle en haut de la rue de Bourlon, en face du cimetière des Anglais. Le Commonwealth a émis un avis défavorable en demandant d'avoir une vision du projet. Le Cabinet SIMON a donc

envoyé le projet de construction et les plans en incluant les matériaux du cimetière mais néanmoins le Commonwealth a maintenu sa décision et n'a pas souhaité émettre un avis favorable dans la mesure où la construction de cette salle allait occasionner des désagréments au cimetière,

- Réunion PLU à laquelle ont participé un responsable de la DDTM et un technicien de la Chambre d'agriculture lors de cette réunion les services de l'Etat ont formellement fait savoir qu'ils étaient contre l'urbanisation linéaire au-delà de la zone à urbaniser en l'occurrence sur les abords des pistes en haut de la rue de Bourlon,
- En septembre 2019, une nouvelle étude acoustique a été faite et transmise à l'ARS ainsi qu'aux services de l'État,

« Monsieur Bernard HUREZ prend la parole et s'étonne que lors d'une réunion de conseil municipal il a été dit qu'il n'y avait plus lieu d'aborder le sujet de la salle des fêtes puisqu'il y avait un recours et pourtant le processus continue »

Monsieur le Maire reprend la parole :

- Demande de subvention de la DETR 2019 : la demande a été refusée le permis de construire n'ayant pas encore été déposé et le projet n'étant pas suffisamment avancé. Le dossier a été représenté pour l'année 2020 de manière plus peaufinée (montant maximum pouvant être accordé 40%)
- D'autres subventions pourront également être sollicitées auprès de la CAF, de la Communauté d'Agglomération de Cambrai....

Monsieur le Maire termine ce rappel historique et laisse la parole à Madame COUPET du Cabinet d'Architecture SIMON et Monsieur CARPENTIER, économiste du Cabinet MEIC.

« Monsieur THÉRON précise avant de laisser la parole à la maîtrise d'œuvre que dans ce rappel, il n'a pas été fait mention du recours lancé par quatre administrés. »

Monsieur le Maire interpelle Monsieur Jean-Luc THÉRON sur le fait qu'il ne doit pas prendre part aux débats et ne doit pas intervenir. Ce dernier affirme qu'il s'est renseigné auprès des services de la Sous-préfecture et qu'il a le droit d'intervenir mais ne peut pas prendre part au vote.

Madame Véronique COUPET rappelle que la consultation à procédure adaptée a eu lieu du 16 octobre au 15 novembre 2019 à 12h00. 30 dossiers ont été déposés par voie dématérialisée sur la plate-forme des marchés publics du CDG 59.

Monsieur CARPENTIER, Economiste du Cabinet MEIC débute la présentation du rapport d'analyse en faisant un rappel de l'estimation du coût des travaux :

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT HT
1	Désamiantage / démolitions	74 075,00 euros
	Désamiantage	17 980,00 euros
	Démolitions	56 095,00 euros
2	Gros œuvre étendu	307 107,00 euros
	Gros œuvre	206 900,00 euros
	Charpente bois	23 400,00 euros
	Couverture/Etanchéité	50 054,00 euros
	Bardages	26 753,00 euros
3	Menuiseries extérieures/Serrurerie	63 893,00 euros

	Menuiseries extérieures Serrurerie	53 468,00 euros 10 425,00 euros
4	Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds – Menuiseries intérieures Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds Menuiseries intérieures	113 162,00 euros 87 382,00 euros 25 780,00 euros
5	Carrelages / Faïences	60 300,00 euros
6	Peintures	23 326,00 euros
7	Equipements de cuisine	21 535,00 euros
8	Electricité / courants forts / courants faibles	55 915,00 euros
9	Plomberie sanitaire / chauffage / Ventilation	96 750,00 euros
10	VRD / Aménagements extérieurs	127 097,00 euros
	Montant total HT des travaux de base TVA 20 %	943 160,00 euros 188 632,00 euros 1 131 792,00 euros

A l'issue de cette présentation, Monsieur CARPENTIER porte à connaissance des membres présents le classement des offres avant la phase négociation puis après la phase négociation :

A) CLASSEMENT DES OFFRES AVANT LA PHASE NÉGOCIATION

LOT n° 1 – DÉSAMIANPAGE / DÉMOLITIONS

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	Groupeement GRIM/SAT	37 725,00	40	60
2	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	66 810,00	22,59	50
3	DEMOLAF SAS	84 655,00	17,83	50

LOT n° 2 – GROS ŒUVRE ÉTENDU

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SAS JP POUGET	326 069,15	40	60
2	SARL HAINAUT CONSTRUCTIONS	333 333,33	39,13	60
3	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	338 036,05	38,58	60
4	BFM CONSTRUCTION	422 433,48	30,88	45
5	CATHELAIN BTP	440 000,00	29,64	55
6	CANER SAS	547 620,53	23,82	60

LOT n° 3 – MENUISERIES EXTÉRIEURES / SERRURERIE

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	KYRIELYS MENUISERIE	70 188,34	40	40
2	SAS LOUIS LEGRAND	70 657,24	39,73	60

**LOT n° 4 – PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFOND /
MENUISERIES INTÉRIEURES**

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	AA AMENAGEMENT	121 240,13	40	60
2	EURL TAISNE	143 971,89	33,68	45

LOT n° 5 – CARRELAGES / FAÏENCES

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	CRM	55 344,57	40	60
2	CARROBAT C	65 545,50	33,77	60

LOT n° 6 – PEINTURES

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	PETIT PASCAL	25 976,67	40	60
2	SARL LEFEBVRE PERE ET FILS	26 114,20	39,79	60

LOT n° 7 – ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SARL AEC	15 554,79	40	55

LOT n° 8 – ÉLECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SARL HTC-ELEC	30 817,66	40	50
2	SARL REGIS LAVALARD ET FILS	31 277,00	39,41	55
3	LEFEVRE ELEC	50 223,82	24,54	50
4	CEGELEC NORD TERTIAIRE	51 000,00	24,17	45
5	SAIREL	54 900,00	22,45	45

LOT n° 9 – PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SARL AM CHAUFFAGE	114 353,33	40	50
2	SAS SERVAIS	149 000,00	30,70	55
3	FARASSE FLUIDE SAS	209 641,75	21,82	50

LOT n° 10 – VRD / AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

N°	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	99 412,00	40	55
2	SAS JEAN LEFEBVRE NORD	118 880,70	Non conforme	
3	ID VERDE SAS	126 201,13	31,51	60
4	EIFFAGE ROUTE NORD EST	132 726,30	29,96	60

B) CLASSEMENT DES OFFRES APRÈS LA PHASE NÉGOCIATION**LOT n° 1 – DÉSAMANTAGE / DÉMOLITIONS**

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	Groupement GRIM/SAT	36 325,00	40	60
2	Société Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	47 210,00	30,78	50
3	DEMOLAF SAS	84 655,00	17,16	50

LOT n° 2 – GROS ŒUVRE ÉTENDU

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SAS JP POUGET	315 337,15	38,77	60
2	SARL HAINAUT CONSTRUCTIONS	322 770,00	37,87	60
3	SOCIETE PASCAL MOREAUX BATIMENT ET INDUSTRIE	305 602,49	40	60

LOT n° 3 – MENUISERIES EXTÉRIEURES / SERRURERIE

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	KYRIELYS MENUISERIE	70 188,34	39,44	40
2	SAS LOUIS LEGRAND	69 200,00	40	60

LOT n° 4 – PLATRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFOND / MENUISERIES INTÉRIEURES

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	AA AMENAGEMENT	121 240,13	40	60
2	EURL TAISNE	143 971,89	33,68	45

LOT n° 5 – CARRELAGES / FAÏENCES

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	CRM	53 000,00	40	60
2	CARROBAT C	62 568,85	33,88	60

LOT n° 6 – PEINTURES

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	PETIT PASCAL	25 976,67	39,38	60
2	SARL LEFEBVRE PERE ET FILS	25 576,44	40	60

LOT n° 7 – ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SARL AEC	15 554,79	40	55

LOT n° 8 – ÉLECTRICITÉ / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SARL HTC-ELEC	30 500,00	40	50
2	SARL Régis LAVALARD ET FILS	31 277,00	39,01	55
3	LEFEVRE ELEC	43 036,67	28,35	50

LOT n° 9 – PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	SARL AM CHAUFFAGE	114 353,33	40	50
2	SAS SERVAIS	144 000,00	31,76	55
3	FARASSE FLUIDE SAS	201 137,38	22,74	50

LOT n° 10 – VRD / AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Classement à l'ouverture des plis	CANDIDATS	PRIX	CRITÈRE 1 PRIX	CRITÈRE 2 Valeur technique
1	STE Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	103 912,00	40	55
3	ID VERDE SAS	124 064,16	33,50	60
4	EIFFAGE ROUTE NORD EST	128 796,90	32,27	60

C) RÉCAPITULATIF DES ENTREPRISES MIEUX DISANTES**TRAVAUX DE BASE**

LOT	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT H.T
1	Désamiantage/Démolitions	Groupement SATTAM/GRIM	36 325,00
2	Gros œuvre étendu	Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	305 602,49
3	Menuiseries extérieures/Serrurerie	SAS Louis LEGRAND	69 200,00
4	Plâtrerie/Isolation/FP-Menuiseries intérieures	AA AMENAGEMENT	121 240,13
5	Carrelages/Faïences	C CRM	53 000,00
6	Peintures	LEFEBVRE Père et Fils	25 576,44
7	Equipements de cuisine	SARL AEC	15 554,79
8	Electricité/Courants forts/Courants faibles	SARL Régis LAVALARD et Fils	31 277,00
9	Plomberie sanitaire /Chauffage/Ventilation	SARL AM Chauffage	114 353,33
10	VRD/Aménagements extérieurs	Pascal MOREAUX Bâtiment et industrie	103 912,00
Montant total HT des travaux de base TVA 20 %			876 041,18 euros 175 208,24 euros 1 051 249,42 euros

VARIANTES EXIGÉES

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Variante imposée n°1 – Occultations des baies en salle polyvalente			11 135,44
2.3	Couverture/étanchéité	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	885,44
3.1	Menuiseries extérieures	SAS Louis LEGRAND	10 000,00
8	Electricité/Courants forts/ Courants faibles	SARL Régis LAVALLARD et Fils	250,00

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Variante imposée n°2 – Rafraîchissement			47 632,80
2.1	Gros œuvre	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et industrie	360,00
3.2	Serrurerie	SAS Louis LEGRAND	8 986,75
5	Carrelages / Faiences	CRM	- 3 409,70
8	Electricité/Courants forts/ Courants faibles	SARL Régis LAVALLARD et Fils	3 059,00
9	Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation	SARL AM Chauffage	38 636,75

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Variante imposée n°3 – Casquette du bar			3 224,87
4.2	Menuiseries intérieures	AA AMENAGEMENT	2 259,87
8	Electricité/Courants forts/ Courants faibles	SARL Régis LAVALLARD et Fils	965,00

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Variante imposée n°4 – Aires de jeux pour enfants			27 192,00
10	VRD/Aménagements extérieurs	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	27 192,00

LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Variante imposée n°5 – Réaménagement en domaine public			13 100,00
10	VRD/Aménagements extérieurs	Sté Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie	13 100,00

Monsieur le Maire fait remarquer que plusieurs entreprises locales se trouvent placées dans les mieux disantes, notamment l'Entreprise Pascal MOREAUX Bâtiment et Industrie qui a répondu pour 3 lots dont deux où elle se positionne en première position à l'issue de l'analyse.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil sur le choix des entreprises et précise qu'afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention de 300 000,00 un ordre de service doit être envoyé avant le 31 décembre 2019 au Département.

Avant de se prononcer, Monsieur HUREZ voudrait avoir la garantie par écrit que la subvention de la DETR sera bel et bien octroyée. Monsieur le Maire lui précise que le dossier vient d'être déposé et qu'en aucun cas il n'est en mesure à ce jour de lui communiquer le montant qui sera accordé.

Au regard de l'analyse, Sont POUR l'attribution du marché tel que présenté ci-dessus : Alain PARSY, Hubert FAUQUEUX, Pascale PETIT, Thierry DEFONTAINE qui a donné procuration à Alain PARSY

Sont CONTRE : Jean-Marc BÉZÉ, Bernard HUREZ, Jean-Luc THÉRON, Frédéric DUBOIS, Jean-Marc DELACOURT, Didier GILLERON, Cathy BONA-LECLERCQ qui a donné procuration à Jean-Marc DELACOURT, Guillaume BOHACZ qui a donné procuration à Jean-Marc BÉZÉ

QUESTION 2 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le vote du compte administratif le 9 avril 2019,

Vu le vote du budget primitif voté le 9 avril 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses - Chapitre 011 :

Article 615231 : - 5 000,00 euros

Article 637 : - 5 000,00 euros

Dépenses – Chapitre 012 :

Article 6413 : + 10 000,00 euros

La décision modificative BP 2019 est acceptée à l'unanimité (virement de crédit du chapitre 11 au chapitre 12 pour 10 000 €)

QUESTIONS DIVERSES

1) Colis des aînés :

La distribution des colis des aînés se fera le Samedi 21 décembre à partir de 14 heures.

2) Faire-part de naissance :

Madame Laetitia LEROY fait part de la naissance de sa fille Alysée, le 7 novembre 2019, à l'ensemble du Conseil Municipal.

3) **Concert Téléthon** :

Le concert aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 20 heures au Mille Clubs. Une urne sera mise à disposition pour récolter les dons. Une buvette sera ouverte et des tartes offertes par Carrefour Market pourront être dégustées.

La séance est levée à 20H40